

1581. Le gouvernement ou quelqu'un de ses membres a-t-il ordonné aux commissaires de faire ces avances ?—Le gouvernement a manifesté le désir que toute l'assistance possible fût donnée aux entrepreneurs, à ceux-ci comme aux autres.

1582. Quelque ministre a-t-il ordonné aux commissaires de faire ces avances à M. Gough ?—Je l'ignore.

1583. Comment remplissait-on le contrat ?—J'étais tout à fait mécontent à cet égard. Je dois dire que c'était celui dont les travaux avançaient le moins. Je pense que nos registres indiquent qu'en juillet 1873, nous avons donné avis aux entrepreneurs que le contrat eût été.

1584. Dans tous les cas où il y a eu réduction des travaux sur ce chemin, en avez-vous donné le bénéfice à l'entrepreneur ?—Oui.

1585. C'est le principe qui a été adopté ?—Oui.

1586. Quand ont été faites ces avances à l'entrepreneur de cette section ?—Je ne puis le dire sans consulter mes livres.

1587. Est-ce dans la première, deuxième, troisième ou quatrième année du contrat ?—Je crois que \$20,000 ont été avancées à King et Gough dans l'automne de 1872 et le printemps de 1873, je ne suis pas positif, afin de leur permettre d'acheter leurs provisions durant l'hiver.

1588. Y a-t-il eu désaccord entre les entrepreneurs et les ingénieurs de cette section ?—Il y a eu continuellement des discussions et des plaintes à n'en plus finir comme à l'égard des autres sections.

1589. Les commissaires ont-ils reçu quelque lettre des entrepreneurs, demandant que les quantités fussent réduites, que les rampes fussent abaissées, que des constructions fussent retranchées, et ainsi de suite, et les commissaires ont-ils chargé un ingénieur d'examiner les travaux ?—Ils ont donné des instructions générales à l'ingénieur-en-chef à l'effet de faire réviser les travaux de toutes les sections et d'opérer telles réductions qui ne seraient pas nuisibles à la qualité voulue pour les constructions de cette ligne.

1590. Des manœuvres et autres ont-ils réclamé le paiement de gages que leur devaient les entrepreneurs de cette section ?—Oui, il y a eu de ces réclamations.

1591. A combien s'élevaient-elles ?—Je ne puis le dire au juste, mais j'ai cru comprendre qu'il leur était dû environ deux mois de gages. J'ai donné instruction à M. Schreiber de faire un rapport aussi exact qu'il le pourrait de ce qui est dû aux travailleurs.

1092. Est-ce la coutume de payer les travailleurs lorsque les entrepreneurs ont failli ?—Oui.

1593. Reconnaissez-vous les créances pour fournitures de provisions ?—Non ; seulement pour la main-d'œuvre. Continuellement les entrepreneurs ont demandé des avances, mais nous n'avons avancé que le moins possible.

1594. Saviez-vous qu'il y avait eu dissolution de société entre les entrepreneurs ?—Je savais que l'un des entrepreneurs, M. King, avait fait faillite, mais M. Gough continua l'entreprise.

1595. Savez-vous quelque chose de l'intérêt qu'ait M. Burpee dans l'entreprise ?—Je pense qu'il y avait un intérêt, mais je suis que les noms seuls de King et Gough figuraient au contrat.

1596. Dans ce contrat, les cautions étaient associées aux entrepreneurs ?—Je n'en doute pas.

1587. M. Burpee continua-t-il de rester caution après la dissolution de société ?—Je le pense, mais je ne voudrais pas l'affirmer.

1598. Connaissez-vous la nature des travaux de cette section ?—Tous les travaux sont peu difficiles, je pense que ce sont les plus faciles de toute la ligne.

1599. A-t-on souvent remplacé la maçonnerie au mortier et au ciment par de la maçonnerie sèche ?—Les commissaires ne s'opposaient pas à cette substitution lorsqu'elle était recommandée par l'ingénieur, car cette affaire était sous son seul contrôle.

1600. Les ingénieurs de district se sont opposés à la maçonnerie sèche ?—C'était sans doute leur droit, s'ils croyaient nécessaire la maçonnerie au ciment ou au mortier.